



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2024
CONVOCACTION DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	17
- Représentées	:	3
- Absents	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Patricia CARRARA, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Roland BATAILLE, Dominique DUPAU, Eric SCHMITLIN, Antoine CHIFFOLEAU, Mylène FAJFER.

Étaient représentées :

Marie-Françoise DION donne pouvoir à Patricia CARRARA, Claude TILLY donne pouvoir à Laurence BRETON, Isabelle MONNIER donne pouvoir à Pascale BARDOU.

Étaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES CHARGES SALARIALES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit effectuer un remboursement d'un montant de 78 938.30 € correspondant au montant, au prorata temporis, des salaires des agents en charge du fonctionnement de ce service.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 20 voix pour

- APPROUVE le versement de la somme de 78 938.30 € correspondant au montant, au prorata temporis, des salaires des agents en charge du fonctionnement de ce service.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 9 décembre 2024,

La secrétaire de séance,

Pascale BARDOU



Le maire,

Jacques PRIEUR

